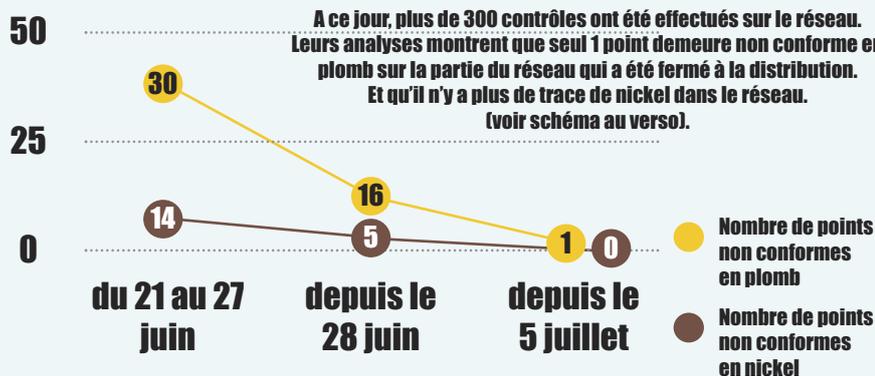




## Prélèvements et analyses sur le réseau d'eau potable

Mesures effectués en 1<sup>er</sup> jet, c'est-à-dire sans purge



### Mise au point

Préférant les actes efficaces aux paroles inutiles, la municipalité a exigé, dès connaissance du problème le lundi 21 juin, que Véolia (déléguataire du service de distribution d'eau potable) prenne immédiatement toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé des Roquefortois.

# Tempête dans un verre d'eau

Chères Roquefortoises,  
Chers Roquefortois,

Faute d'éléments fiables permettant d'informer concrètement la population, la municipalité n'a pas souhaité ajouter à la psychose entretenue par certains esprits forts qui prétendent – mieux que les experts – connaître les causes, les effets et surtout les responsables du problème rencontré, le 21 juin dernier, sur une partie du réseau d'eau potable qui alimente la commune. Je viens aujourd'hui vous informer plus précisément sur la réalité d'une situation tout autant subie par les Roquefortois que par les élus de la municipalité. Le tableau (ci-haut) vous permettra de prendre connaissance des tout derniers éléments en ma possession et qui montrent clairement une forte mobilisation de tous les intervenants que je remercie.

### Les dernières analyses

Les analyses effectuées lundi 5 juillet (40 points de prélèvements différents sur la commune) révèlent qu'il n'y a plus de trace de nickel et un seul point de dépassement en plomb ; parfaitement localisé.

Une purge de l'ensemble du réseau est en cours et je reste dans l'attente de résultats complémentaires que je vous transmettrai dès réception.

Je tiens à remercier la grande majorité des Roquefortois qui n'ont pas cédé à la panique et nous font confiance pour résoudre rapidement ce problème.

Michel ROSSI  
Maire de Roquefort-les-Pins

### Rappel des faits

- Lundi 21 juin : par mesure de précaution, une distribution gratuite d'eau minérale est organisée dans les écoles, crèches, écoles et collège



- Mardi 22 juin : un communiqué de la municipalité est largement diffusé pour informer la population sur ce problème
- Jeudi 24 juin : un communiqué est diffusée auprès des Roquefortois les informant des premiers résultats des analyses
- Vendredi 25 juin : un arrêté préfectoral interdit la consommation d'eau au robinet. La distribution gratuite d'eau minérale (10.000 bouteilles d'1,5 l par jour) est élargie à l'ensemble de la population.

# Ce qu'il faut retenir (info Véolia)

**DERNIÈRE MINUTE!**

## Pourquoi du plomb dans l'eau ?

La teneur en plomb de l'eau du robinet dépend :

- Des caractéristiques physico-chimiques de l'eau (Ph, alcalinité, température...)
- Du temps de stagnation de l'eau dans les réseaux de distribution et les systèmes de plomberie domestiques qui contiennent du plomb (Ex: tuyaux, raccords, soudures...)

Si le temps de séjour de l'eau dans les canalisations est relativement court (les métaux n'ont donc pas le temps de "migrer" dans l'eau), ce n'est pas toujours le cas des branchements de particuliers. **C'est pourquoi il est conseillé, en l'état actuel de la situation de purger préventivement l'eau de votre réseau intérieur qui peut avoir séjourné dans les canalisations en votre absence.**

## Des ressources en eau non polluées

Les 4 ressources en eau alimentant Roquefort-les-Pins ont été analysées. Elle ne présentent pas de plomb, ni de nickel et ne sont pas polluées. En revanche, elles présentent une modification, plus ou moins importante, du Ph (le pH mesure l'acidité ou la basicité) rendant l'eau plus abrasive pour les canalisations et la robinetterie. **Cette eau abrasive n'est pas dangereuse pour l'homme** bien qu'elle engendre de la corrosion sur certains métaux et donc dans les canalisations.

Une eau abrasive peut :

- Dans un premier temps, dissoudre le calcaire et le tartre dans les canalisations (fine couche de protection)
- Puis provoquer la corrosion des métaux des conduits, des robinetteries, etc.

## Les actions menées

Depuis l'incident, outre l'analyse des 4 ressources :

- Purge de tous les réseaux pour vider par troncçons l'eau abrasive, limiter son temps de contact avec les canalisations et évacuer les métaux qu'elle peut véhiculer
- Modification de l'alimentation de la commune avec fermeture de l'eau en provenance de la station de la Péguière favorisant les 3 autres ressources (Lauron, Noyers, Foulon) qui présentent un Ph favorable et non corrosif
- Ces actions ont déjà produit des effets notables comme le confirment les analyses (votre tableau au recto) mais elles nécessitent du temps pour être pleinement efficaces.

**Michel Rossi, maire de Roquefort-les-Pins, a demandé à la direction de Véolia qu'elle tienne compte des conséquences subies par les Roquefortois sur la prochaine facturation d'eau qui leur sera adressée.**

L'identification de la cause

de ce problème a permis la mise au point d'une solution technique pour rendre l'eau moins agressive et la remettre à l'équilibre calco-carbonique. Cette solution consiste en un traitement de l'eau des 4 ressources pour réguler leur Ph et la rendre légèrement incrustante afin de reformer une couche protectrice à l'intérieur des canalisations.

Le 7 juillet dernier Véolia a déposé un dossier auprès de l'Agence Régionale de Santé pour qu'elle valide ce procédé qui devrait permettre un retour rapide à la normale.

## Pour rappel : l'eau peut-être utilisée pour :

Après purge préalable de 2 mn (1<sup>er</sup> jet), l'eau du robinet peut être utilisée pour l'hygiène corporelle et la vaisselle. Pas de précaution supplémentaire pour le ménage, l'arrosage, le jardinage...

## Pour plus d'informations

Service Quartiers

Tél. 06 14 50 93 37

quartiers@ville-roquefort-les-pins.fr

# Nos ressources en eau potable



## DU PLOMB DANS L'EAU

Historique des lois et décrets

1954 : la teneur tolérée par litre est fixée à 50 microgrammes par litre (µg/l)

1961 : la teneur tolérée par litre est réhaussée à 100 microgrammes par litre (µg/l)

1989 : la teneur tolérée par litre redescend à 50 microgrammes par litre (µg/l). Nouveauté : des prélèvements pour analyses doivent être effectués avant traitement et en sortie de filière de traitement.

1995 : Diverses études mondiales démontrent l'utilité de baisser la tolérance à 25 microgrammes par litre (µg/l) malgré les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé qui la fixe à 10 µg/l depuis 1994.

2013 : conformément à la valeur recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé, la législation française fixe la limite de qualité pour la teneur en plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine à 10 microgrammes par litre (µg/l).